

La régulation des acteurs du numérique

Rémy FEKETE

09 Octobre 2025

THÉMATHIQUES

- 
1. Investissement dans la fibre et régulation des services OTT
 2. Adaptation du RGPD aux pays en voie de développement
 3. Enjeux sécuritaire de la régulation des acteurs
 4. Fiscalité du numérique
 5. Régulation de la concurrence
 6. Constellations de satellites LEO & nouveaux enjeux de régulation

1. Investissement dans la fibre & régulation des services O

LA PARTICIPATION DES ACTEURS DANS LES INVESTISSEMENTS DANS LA FIBRE : LA RÉGULATION DES SERVICES « OVER THE TOP »

❖ Etat des lieux:

- ❑ **Déséquilibre structurel avec les opérateurs traditionnels:** les opérateurs télécoms financent et maintiennent les réseaux, tandis que les plateformes numériques (type WhatsApp, Skype, GAFAM) les exploitent sans contribution proportionnée.
- ❑ **Participation aux investissements en Afrique :**
 - ✓ Un début d'investissement dans les infrastructures avec Equiano, Umoja (Google) et 2Africa (Meta)
 - ✓ Mais la dissociation entre trafic de données et revenus fragilise le modèle d'investissement dans la fibre en Afrique

❖ Régulation:

- ❑ **UEMOA/CEDEAO :** La doctrine et les régulateurs proposent de privilégier une approche régionale coordonnée et un mécanisme de contribution équitable des OTT, assorti d'obligations de licence proportionnées afin de concilier concurrence et incitation à l'extension de la fibre.
- ❑ **Europe:** la directive 2000/31/CE pose les bases juridiques applicables aux services de la société de l'informatique dont les obligations d'information, de transparence ou encore l'encadrement des communications commerciales s'étendent aux OTT. Directive légèrement amendée par le DSA.

2. Adaptation du RGPD aux pays en voie de développement

LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE PROTECTION DES DROITS INDIVIDUELS ET SOUTIEN À L'INNOVATION

❑ Causes de l'adaptation du modèle RGPD

- ✓ Lourdeur des obligations.
- ✓ Coût de l'application des normes complexes pour les entreprises locales.
- ✓ Frein à l'innovation



❑ Etude de cas

- ✓ **Inde** : la *Digital Personal Data Protection Act* de 2023 : un exemple d'échec de la transposition du RGPD à un pays en voie de développement sans adaptation des réalités locales
- ✓ **Afrique** : quelques initiatives panafricaines précurseurs mais dépassées
 - ° *Acte additionnel relatif à la protection des données à caractère personnel* de la CEDEAO de 2010
 - ° *Convention de Malabo* de l'Union africaine de 2014





3. Enjeux sécuritaires

EXÉCUTION DES DÉCISIONS & INTERCEPTIONS LÉGALES

❑ L'exécution de décisions administratives ou judiciaires par les acteurs du numérique dans le cadre de la lutte contre les crimes et délits

- ✓ Les plateformes et opérateurs numériques soumis à des **obligations légales croissantes pour coopérer avec les autorités.**

- Europe : le DSA impose aux opérateurs de coopérer en cas d'injonction (art 9 et 10)
- USA : SCA, CALEA, US Patriot Act et CLOUD Act comme fondement aux obligations de coopération des opérateurs numérique.

- ✓ 3 difficultés persistent:

- La territorialité
- Rapidité d'exécution
- Volume de demande

❑ Interception légale : les défis présentés par les LEOs

- ✓ **L'architecture mondiale et décentralisée** des réseaux LEO complexifie la territorialité et la juridiction pour la mise en œuvre des interceptions légales.
- ✓ **Nécessité d'une interception en temps réel.**



The background is a dark blue field filled with abstract digital elements. A faint, pixelated world map is visible in the center. Overlaid on this are numerous vertical lines of varying heights and colors (red, orange, white, blue). Scattered throughout are circles and dots in red, white, and blue. Some elements resemble data points or network nodes. The overall aesthetic is high-tech and digital.

4. Fiscalité du numérique

FISCALITÉ DU NUMÉRIQUE

Mouvement de taxation

- ✓ Europe : Taxe GAFA (2019) et Accord internationale de l'OCDE (2021)
- ✓ Afrique : TVA sur les services numériques (Kenya, Afrique du Sud), taxation des revenus locaux (Nigeria, Côte d'Ivoire) ou taxes ciblées sur certains services (Ouganda)
- ✓ ASEAN : taxes sur les ventes ou les services numériques



L'essor des BATX

- ✓ Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi
- ✓ Soutien étatique dans le cadre d'une stratégie global de domination des secteurs du numérique et de l'intelligence artificielle
- ✓ Taxation compliquée par l'usage d'une structure juridique complexe



5. Régulation de la concurrence

RÉGULATION ET CONCURRENCE À L'ÈRE DES GÉANTS DU NUMÉRIQUE

❑ La difficile régulation des positions de dominance : quelle définition du marché pertinent ?

- ✓ Modification de l'approche traditionnelle de la notion de marché pertinent avec les géants du numérique : l'union européenne opte pour une **approche plus fonctionnelle**, tenant compte des effets de réseau et de la structure des écosystèmes dans le DMA.

❑ Google : refus de démantèlement, sanctions européennes et tarifs douaniers américains, virevolte sur les cookies : Google est-il encore régulable ?

- ✓ USA : **Pas de démantèlement** malgré la reconnaissance d'un monopole et des pratiques anti-concurrentielles par la justice fédérale, mais Google ne peut plus conclure de contrats d'exclusivité.
- ✓ Europe : multiples sanctions infligées à Google en 2024 et 2025.
 - ° *Affaire Google Adtech* : la Commission européenne condamne à **2,95 milliards d'euros** d'amende en 2025
 - ° *Affaire Google Shopping* : **amende de 2,4 milliards d'euros** pour pratiques d'auto-préférence
 - ° *Affaire Google Adsense* : le **Tribunal de l'UE annule la décision de la Commission**
- ✓ Cookies : **Report de la suppression des cookies tiers + amende CNIL de 325 millions d'euros** pour non-respect des règles sur la publicité ciblée et le recueil du consentement.

❑ Europe : enfin un pas vers la consolidation des opérateurs de communications électroniques ?

- ✓ **Rapport de Mario Draghi** de 2024 : nécessité de création de champions européens pour rivaliser avec les géants américains et chinois.
- ✓ **Mouvement de consolidation** : UK, Pays-Bas et Espagne



6. Constellations de satellites LEO & nouveaux enjeux de régulation

LA RÉGULATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À L'HEURE DES CONSTELLATIONS DE SATELLITES EN ORBITE BASSE (LEOS)

Acteurs complémentaires dans la chaîne de valeur ou un bouleversement total du marché mondial des télécommunications ?

❑ Une rapide expansion :

- Starlink, OneWeb, Kuiper, etc : multiplication des satellites opérationnels et concurrents directs des opérateurs traditionnels.
- Starlink propose ses services dans 21 pays africains.
- Le rachat de fréquences Echostar pour 17 milliards de dollars par Starlink : ambition d'un nouveau réseau global.

❑ Nécessité de redéfinition des équilibres du marché, de la régulation et des modèles économiques pour éviter un bouleversement du marché des télécoms.

Comment réguler les LEOs sans discriminer les opérateurs terrestres ?

❑ Imposer des obligations symétriques et des standards communs (obtention de licences, conditions de sécurité etc).

Une régulation reposant sur la neutralité technologique :

- ° fixer des exigences de résultat (qualité de service, couverture, sécurité des données).
- ° régir la divulgation des flux de données sensibles et le brouillage.

❑ Une régulation à articuler avec des moyens de contrôle techniques et des instruments de rétorsion économique.

❑ La contribution des LEOs au financement des infrastructures.



**FACE AUX GÉANTS DU NUMÉRIQUE : QUELLES
RÉPONSES AUX DÉFIS DE LA REGULATION MONDIALE ?**

LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE GLOBALE

- **Coopération entre les régulateurs** : travailler en réseau pour une meilleure harmonisation des règles.
- L'exemple du **Digital Service Act (DSA)** en Europe qui impose des mécanismes de coopération renforcée : coordination et cohérence de l'ensemble du dispositif de gouvernance assurées par des mécanismes ad hoc de coopération, notamment via un Comité européen consultatif (*Comité européen des services numériques*) composé de coordinateurs de tous les États membres, depuis le 17 février 2024.

